

Communiqué de presse

Paris, le 01 juin 2026



BAROMÈTRE A2P SÉCURITÉ ANTI-CAMBRIOLAGE 2026

3^{ème} édition

57 % des Français placent le cambriolage parmi leurs principales inquiétudes domestiques, mais près d'un quart n'est toujours pas équipé. La certification A2P, un repère face à la montée des inquiétudes.

"La 3^{ème} édition du Baromètre A2P sécurité anti-cambriolage, issue d'un sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de Français, confirme un paradoxe persistant : le cambriolage est l'une des deux premières peurs domestiques (57 %), alors que près d'un Français sur quatre ne dispose toujours d'aucun équipement de protection."

Une inquiétude massive, une protection insuffisante

Près de 6 Français sur 10 se déclarent inquiets face au risque de cambriolage (dont 16 % très inquiets), et plus de 7 sur 10 perçoivent même une hausse du phénomène. Pourtant, 27 % estiment leur logement insuffisamment sécurisé et 24% n'ont aucun équipement. Les freins sont connus : coût perçu, manque d'orientation, contraintes de logement.

La porte : plébiscitée mais sous-estimée

L'étude révèle un enseignement majeur : la porte sécurisée est jugée par les Français comme l'équipement le plus efficace pour protéger leur foyer. Pourtant, un « gap » de perception subsiste : alors que 59 % pensent qu'une porte résiste entre 1 et 5 minutes, une porte standard peut, en réalité, être forcée en bien moins de 30 secondes !

*« Les résultats montrent une attente claire : les Français recherchent avant tout des équipements efficaces, durables et fiables. La sécurité du domicile ne se résume pas à multiplier les dispositifs ; elle repose sur la capacité des équipements à retarder réellement une effraction. Notre responsabilité collective est désormais de mieux les orienter vers des solutions dont l'efficacité est objectivement démontrée. » **Fabrice Galland, Président Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ).***

Une dynamique d'équipement à consolider

65 % des Français envisagent d'installer ou de remplacer au moins un équipement dans les 3 ans. Leurs critères sont clairs : efficacité, durabilité, qualité d'installation, avant même le prix. Les priorités citées (serrures renforcées, caméras, ...) montrent que les conditions d'un passage à l'acte d'achat sont réunies. Il manque cependant le bon repère pour garantir cette efficacité. Dans le même temps, les contraintes budgétaires restent fortes : 61 % des Français se projettent sur un budget inférieur à 1000 € pour sécuriser leur logement, un niveau susceptible de freiner l'accès à des équipements plus performants et certifiés.

La certification A2P : un repère concret dans un marché où les Français cherchent des garanties

Alors que les Français placent l'efficacité, la fiabilité et la durabilité parmi leurs premiers critères de choix pour sécuriser leur logement, le besoin de repères objectifs apparaît central. Dans ce contexte, la certification A2P constitue un référentiel reconnu permettant d'évaluer la résistance réelle des équipements de protection (portes, serrures, fenêtres, volets, ou portes de garage) face aux tentatives d'effraction. Elle repose sur des tests exigeants reproduisant des conditions d'attaque réelles et classe les équipements selon des niveaux de résistance éprouvés. Reconnue par de nombreux professionnels du secteur et prise en compte par les compagnies d'assurances, la certification A2P apporte aux particuliers un critère concret pour distinguer une promesse commerciale d'une performance anti-effraction effectivement démontrée.

« Face à des techniques d'effraction en constante évolution et de plus en plus rapides, les particuliers ont besoin de repères fiables pour faire des choix éclairés.

*La certification A2P garantit qu'un équipement a été rigoureusement testé selon un protocole exigeant et qu'il répond à un niveau de résistance vérifié », souligne **Christophe Bodin, Directeur CNPP Cert. (Certification A2P).***

Un socle de confiance en pleine progression

Avec **plus d'un Français sur quatre (26 %)** déclarant déjà connaître la certification A2P, elle dispose d'un socle de notoriété solide et en progression. Véritable levier de confiance, la certification A2P possède un fort potentiel de développement : elle répond point par point aux exigences de fiabilité et de performance exprimées par les consommateurs.

Source

*Sondage Selvitys pour la certification A2P. Enquête auprès de 1000 répondants représentatifs de la population française (18 ans et plus), du 7 au 8 avril 2026.
Méthode des quotas : genre, âge, région, CSP.*

À propos de la certification A2P

La certification A2P, délivrée par CNPP, est la référence anti-effraction pour les serrures, portes blindées, fenêtres, volets et portes de garage. Indépendante et reconnue par les assurances, elle garantit des équipements testés et certifiés pour résister aux tentatives de cambriolage.

Pour en savoir plus : www.a2p-certification.org